

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro
Séance du 17 Octobre 2024

Le 17 Octobre 2024 à 17 h, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 11 octobre 2024, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence du maire, Don Georges SIMEONI.

Étaient présents : Antoine ETTORI, , Michel ISTRIA, Pierre Antoine SECONDI, Pierre Paul SERAFINI, Don Georges SIMEONI, Jean Pierre TOLINI.

Avait donné pouvoir de voter en son nom : Nathalie TRAMONI pour Don Georges SIMEONI – Pierre CASALTA pour Jean-Pierre TOLINI -Philippe TROUSSEL pour Pierre Antoine SECONDI

Était absent : Jean-François DURAZZO .

Secrétaire de séance : Pierre Antoine SECONDI

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 9

Délibération 2024-27 du 17 Octobre 2024 : Restitution de l'Etude toponymique de la Commune- Plan de financement

Annule et remplace la délibération 2023-41 du 14 décembre 2023

Monsieur le maire indique qu'il souhaite effectuer la publication de l'ouvrage sur l'étude toponymique de la Commune. Ce recueil d'une cinquantaines de pages établi suite à la collecte d'informations, de données et des positionnements des noms de lieux sur la carte IGN sera imprimé à 300 exemplaires. Un texte explicatif et des illustrations (cartes anciennes et récentes, photos du village.) viendront enrichir l'ouvrage.

Le montant de cette prestation qui comprend aussi la creation d'une carte interactive géo satellite 2D/3D qui sera liée au site internet de la Commune pour une consultation en accès libre s'élève à 7200 euros.

Monsieur le maire souhaite faire une demande à la direction de la Langue Corse au Service Diffusion Sociétale pour obtenir une subvention dans le cadre de l'aide à la publication d'ouvrages littéraires ou scientifiques.

Le conseil municipal,

Monsieur le maire entendu dans sa présentation,

Considérant qu'il est impératif d'obtenir des subventions pour financer cette réalisation.

Considérant que le plan de financement peut être réalisé avec une opération subventionnée à 65 %

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000350-20241017-2024-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Approuvé par le préfet : 18/10/2024

Publication : 18/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Votes	
Voix POUR	9
Voix CONTRE	0
Abstention(s)	0

Décide

- De financer cette opération selon le plan de financement suivant :
Montant estimatif : 7200 euros
Subvention dans le cadre de l'aide à la publication d'ouvrages littéraires ou scientifiques : 65 % du montant soit 4680 euros
Autofinancement de la Commune : 2520 euros
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

Le maire

Don Georges SIMEONI



Le secrétaire de séance

Pierre Antoine SECONDI

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro
Séance du 17 Octobre 2024

Le 17 Octobre 2024 à 17 h, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 11 octobre 2024, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence du maire, Don Georges SIMEONI.

Étaient présents : Antoine ETTORI, , Michel ISTRIA, Pierre Antoine SECONDI, Pierre Paul SERAFINI, Don Georges SIMEONI, Jean Pierre TOLINI.

Avait donné pouvoir de voter en son nom : Nathalie TRAMONI pour Don Georges SIMEONI – Pierre CASALTA pour Jean-Pierre TOLINI -Philippe TROUSSEL pour Pierre Antoine SECONDI

Était absent : Jean-François DURAZZO .

Secrétaire de séance : Pierre Antoine SECONDI

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 9

Délibération 2024-28 du 17 Octobre 2024 : Délibération autorisant à donner à bail un bien immobilier communal à Belvédère

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-21 6°,

Vu la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée,

Vu le projet de contrat de bail à conclure avec Mr MURRU et Mme GIACOMONI,

Monsieur le Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

La commune est propriétaire d'un appartement situé au 16 Passaghju d'a Ghjesgia – Belvidé – 20110 Belvédère Campomoro. Ce logement a une surface habitable de 70 m2 qui se compose de deux pièces principales ainsi que des combles aménagés et une terrasse.

Je vous propose de décider de donner ce logement à bail à Mr. MURRU et Mme GIACOMONI. Les principales dispositions du bail, qui recueillent l'accord des futurs locataires, sont les suivantes: durée de 6 ans, loyer mensuel initial de 500 €, indexation du loyer sur l'indice de référence des loyers (IRL), dépôt de garantie fixé à 500 €.

Il présente le contrat et invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

Votes	
Voix POUR	9
Voix CONTRE	0
Abstention(s)	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000350-20241017-2024-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2024

Publication : 18/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



AUTORISE

- Monsieur le Maire de donner à bail l'appartement, propriété de la commune, à Mr. MURRU et Mme GIACOMONI, aux conditions suivantes :
 - bail d'une durée de 6 ans à compter du 1er Novembre 2024;
 - loyer mensuel initial de 500 €;
 - indexation du loyer sur l'indice de référence des loyers (IRL);
 - dépôt de garantie fixé à 500. €.
- M. le Maire à passer le contrat de bail correspondant et à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la conclusion et à l'exécution de ce contrat.
- A imputer la recette correspondante sur le budget communal au chapitre 752.

Le maire

Don Georges SIMEONI



Le secrétaire de séance

Pierre Antoine SECONDI

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro
Séance du 17 Octobre 2024

Le 17 Octobre 2024 à 17 h, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 11 octobre 2024, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence du maire, Don Georges SIMEONI.

Étaient présents : Antoine ETTORI, , Michel ISTRIA, Pierre Antoine SECONDI, Pierre Paul SERAFINI, Don Georges SIMEONI, Jean Pierre TOLINI.

Avait donné pouvoir de voter en son nom : Nathalie TRAMONI pour Don Georges SIMEONI – Pierre CASALTA pour Jean-Pierre TOLINI -Philippe TROUSSEL pour Pierre Antoine SECONDI

Était absent : Jean-François DURAZZO .

Secrétaire de séance : Pierre Antoine SECONDI

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 9

Délibération 2024-29 du 17 Octobre 2024 : Décision modificative n°1

Monsieur le maire expose qu'il convient de réaliser une décision modificative sur le budget 2024 afin de pouvoir mandater les demandes de reprise sur des taxes d'aménagement versées par l'Etat et ayant fait l'objet d'un titre d'annulation en application de l'article L*331-26 du code de l'urbanisme

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

Votes	
Voix POUR	9
Voix CONTRE	0
Abstention(s)	0

Décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024 :

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap.	Art.	Op	Objet	Montant
D	I	10	10226	OPFI	Reprise sur F.C.T autres fonds	794.43
Total						794.43

CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap.	Art.	Op	Objet	Montant
D	I	21	212	OPNI	Bâtiments publics	-794.43
Total						-794.43

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000350-20241017-2024-29-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2024
Publication : 18/10/2024

Objet Pour l'autorité compétente pour l'annulation



Le maire

Don Georges SIMEONI



Le secrétaire de séance

Pierre Antoine SECONDI

Fourniture, à sa demande, des cartographies d'analyse foncière à la parcelles anonymisée (propriétaires présumés décédés, bien communaux, BND, etc.) de la zone concernée par les Obligations Légales de Débroussaillage au format PDF et au format SIG.

- La Commune s'engage à :**
- Fournir à l'ODARC toutes les informations utiles pour réaliser le PCD (matrices cadastrales, document d'urbanisme si existant, mise à jour des listings des propriétaires, etc...),
 - Procéder à l'envoi de courriers aux administrés si besoin,
 - Mettre en œuvre concrètement la stratégie du PCD retenue,
 - Assister les animateurs du débroussaillage de l'ODARC en tant que de besoin,
 - Former si possible du personnel communal ou des volontaires (réservistes communaux) aux principes du débroussaillage.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

Votes	
Voix POUR	9
Voix CONTRE	0
Abstention(s)	0

APPROUVE

- le projet tel que défini ci-dessus et sollicite l'ODARC et le GIRTEC pour accompagner administrativement et techniquement la commune pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi dans le temps, de son Plan Communal de Débroussaillage
- le plan Communal de débroussaillage sera fait dans un premier temps à Campomoro et dans un deuxième temps à Belvédère et à Portigliolo.

Le maire

Don Georges SIMEONI



Le secrétaire de séance

Pierre Antoine SECONDI

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Pierre Antoine SECONDI.

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro
Séance du 17 Octobre 2024

Le 17 Octobre 2024 à 17 h, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 11 octobre 2024, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence du maire, Don Georges SIMEONI.

Étaient présents : Antoine ETTORI, Michel ISTRIA, Pierre Antoine SECONDI, Pierre Paul SERAFINI, Don Georges SIMEONI, Jean Pierre TOLINI.

Avait donné pouvoir de voter en son nom : Nathalie TRAMONI pour Don Georges SIMEONI – Pierre CASALTA pour Jean-Pierre TOLINI -Philippe TROUSSEL pour Pierre Antoine SECONDI

Était absent : Jean-François DURAZZO .

Secrétaire de séance : Pierre Antoine SECONDI

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 9

Délibération 2024-31 du 17 Octobre 2024 : Attribution du marché pour l'étude diagnostic macrodéchets dans la baie de Campomoro

M. le Maire, indique que dans le cadre du dossier de la ZMEL, il convient de réaliser un diagnostic macrodéchets dans la baie de Campomoro.

Après consultation, trois entreprises ont répondu à notre demande concernant la réalisation de cette étude/

Entreprise SEAVIEWS pour un montant de 23 445 euros HT

Entreprise SEA ACT pour un montant de 29 675 euros HT

Entreprise CREOCEAN pour un montant de 19 900 euros HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

Votes	
Voix POUR	9
Voix CONTRE	0
Abstention(s)	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000350-20241017-2024-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2024

Publication : 18/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



AUTORISE M. le Maire à signer les propositions de CREOCEAN pour un montant de 19 900 euros HT.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal ;

Le maire

Don Georges SIMEONI



Le secrétaire de séance

Pierre Antoine SECONDI